



**Office Burundais des Recettes**

*"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°OBR/03/S/2019-2020 POUR  
LA LOCATION, L'INSTALLATION, DECOR DES TENTES ET ELECTRIFICATION SUR  
LES LIEUX OU SE TIENDRONT LA FOIRE ET LA JOURNEE DU CONTRIBUABLE,  
EDITION 2019.**

**Date de Publication : 02/9/2019**

**Date d'ouverture des offres: 23/9/2019**

**Août 2019**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° OBR/03/S/2019-2020 POUR LA LOCATION, L'INSTALLATION, DECOR DES TENTES ET ELECTRIFICATION SUR LES LIEUX OU SE TIENDRONT LA FOIRE ET LA JOURNEE DU CONTRIBUABLE, EDITION 2019.**

**Date de Publication : 02/9/2019**

**Date d'ouverture des offres: 23/9/2019**

**1. Objet**

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour **“la location, l'installation, décor des tentes et électrification des lieux où se tiendront la Foire et la Journée du Contribuable, Édition 2019”**, au Chef-lieu de la province GITEGA, conformément aux spécifications détaillées et les quantités se trouvant en annexe 1 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

**2. Allotissement**

Le marché est constitué par 2 lots:

- Lot 1 : Location, installation et décor des tentes (c'est-à-dire la location du matériel et maintenance pendant les 6 jours).
- Lot 2 : Electrification des lieux (c'est-à-dire la location du matériel et maintenance pendant les 6 jours).

**Un soumissionnaire peut soumissionner et gagner les deux lots.**

**3. Financement**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2019-2020.

**4. Visite des lieux**

Une visite guidée des lieux (à GITEGA) où se tiendront la Foire et la Journée du Contribuable est prévue le **23/09/2019 à 11h 00 locales**. Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite pourront le faire à leur convenance, guidés par les employés de l'OBR œuvrant sur les lieux, s'ils le demandent.

**5. Dépôt et Ouverture des Offres**

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **23/9/2019 à 10h locales**. L'enveloppe extérieure portera la mention: **“Offre pour ..... (préciser le lot de soumission): DAO N°OBR/23/S/2019-2019, à n'ouvrir qu'en date du 23/9/2019, à 10h 30”**.

L'ouverture des offres aura lieu le **23/9/2019 à 10h 30'** dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

**NB : 1) Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission de 400 000 BIF pour le lot 1 et de 200 000 BIF pour le lot 2. Toutefois, un soumissionnaire intéressé par tous les deux lots peut présenter une seule garantie bancaire de soumission de 600 000 BIF.**

**2) L'ouverture des offres techniques et financières se fera en deux temps : l'ouverture des offres techniques d'abord, l'ouverture des offres financières après. Seuls les soumissionnaires dont leurs offres techniques auront atteint un score minimum de 70% verront leurs offres financières ouvertes et analysées.**

## **6. Présentation des offres.**

Les offres seront présentées sous-enveloppe fermée contenant les documents suivants :

### **6.1. Offre technique**

1. Une preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres;
2. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe;
3. Une garantie bancaire de soumission, établie suivant le modèle en annexe ;
4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR et en cours de validité;
5. Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
6. Un tableau des spécifications techniques, établi conformément à l'annexe 1 ;
7. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus 3 mois.

*N.B : 1) L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut énumérés entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse. Cependant l'OBR se réserve le droit de demander des éclaircissements conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.*

*2) Les chèques certifiés pour la garantie de soumission ne seront pas acceptés et feront objet de rejet de l'offre lors de l'analyse.*

*3) Les offres restent valables pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers, comptés à partir de la date d'ouverture des soumissions.*

## **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30', heure locale au Service Approvisionnements sise à l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, Tél: 22 28 22 02

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de vingt-cinq mille Francs Burundais (25.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

## **8. Examen des offres et détermination de leur conformité**

### **8.1. Evaluation administrative des offres**

La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents demandés au point 6 ont été fournis et sont tous authentiques.

## 8.2. Evaluation technique des offres

Les offres techniques seront évaluées sur **50 points**. La commission d'analyse attribuera la note suivant la grille de cotation ci-après:

### 8.2.1. Pour le lot 1

N°	Critère d'évaluation	Note
1	Avoir une adresse fixe et connue	5 points
2	<b>Expérience générale de la société</b> Avoir une expérience générale de 5 ans ou plus dans la réalisation des services analogues aura <b>15 points</b> . Celui qui a moins de 5 ans d'expérience aura une note proportionnelle, à raison de <b>3 points par année d'expérience</b> .	15 points
3	<b>Expérience spécifique dans le domaine des décors</b> Avoir déjà exécuté cinq (5) marchés analogues ou plus, avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. <b>(soit 4 points par marché analogue exécuté)</b> .	20 points
4	Avoir exécuté un marché analogue relatif à l'installation et décor d'au moins 25 tentes, avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. Un soumissionnaire n'ayant pas déjà installé au moins 25 tentes aura zéro.	10 points
	<b>Total</b>	<b>50 points</b>

### 8.2.2. Pour le lot 2

N°	Critère d'évaluation	Note
1	Avoir une adresse fixe et connue	5 points
2	<b>Expérience générale de la société</b> Avoir une expérience générale de 3 ans ou plus dans la réalisation des services analogues aura <b>15 points</b> . Celui qui a moins de 3 ans d'expérience aura une note proportionnelle, à raison de <b>5 points par année d'expérience</b> .	15 points
3	<b>Expérience spécifique dans le domaine d'électrification</b> Avoir déjà exécuté deux (2) marchés analogues ou plus, avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. <b>(soit 10 points par marché analogue exécuté)</b> .	20 points
4	Avoir exécuté au moins un marché analogue (foire, journée du contribuable, exposition, croisades, ou festivités analogues), avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. Un soumissionnaire n'ayant pas déjà exécuté au moins un marché analogue aura zéro.	10 points
	<b>Total</b>	<b>50 points</b>

**NB: L'offre du soumissionnaire qui n'aura pas une note de 35 points sur 50, soit 70% de la note totale de l'offre technique, sera rejetée.**

### **8.3. Evaluation des offres financières**

Pour évaluer les offres financières, la commission d'analyse prendra en compte les éléments suivants:

1. Le bordereau des prix ;
2. Les avantages financiers (remise, rabais) que le soumissionnaire peut offrir.

Pour l'ouverture et l'évaluation des offres financières, la Commission de Passation du Marché n'évaluera et ne comparera que les offres financières pour les soumissionnaires qualifiés Techniquement.

Les offres financières seront évaluées à 30 %. Le soumissionnaire dont l'offre sera la moins disante aura le maximum, soit 30 points. Les autres soumissionnaires auront une note inversement proportionnelle aux prix qu'ils auront proposés, suivant la formule ci-après :  $Nf = P1 \times \frac{30}{Pn}$ , où :

Nf = Note financière du soumissionnaire concerné,

P1 = Prix proposé par le soumissionnaire le moins disant,

Pn = Prix proposé par le soumissionnaire concerné.

### **9. Attribution**

L'Office Burundais des Recettes attribuera le Marché au soumissionnaire qui est administrativement et techniquement conforme et atteignant le score le plus élevé, obtenu en combinant le score de l'évaluation technique à 70% et le score de l'évaluation financière à 30%.

### **10. Garantie bancaire de bonne exécution**

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la notification définitive du marché, le Prestataire fournira à l'Autorité Contractante une garantie bancaire de bonne exécution de 5% du montant total du marché, sous la forme du modèle présenté dans le DAO. Cette garantie sera délivrée par une banque agréée et devra avoir une validité d'au moins deux mois comptés à partir de la date de début des prestations qui sera communiquée au Prestataire.

La garantie sera restituée dans un délai de trente jours après les prestations.

### **11. Conditions de paiement**

L'attributaire pourra bénéficier d'une avance de 30 % du montant total du marché contre présentation d'une garantie bancaire de remboursement de cette avance à 100 % s'il le demande. Les autres 70% seront payés après les prestations dans 30 jours suivant la présentation d'une facture, par virement bancaire.

### **12. Renseignements.**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Commissaire des Services Généraux de l'OBR dix (10) jours calendaires au plus tard avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 30/8/2019

**LE COMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE  
RESPONSABLES DES MARCHES PUBLICS**

**Frédéric MANIRAMBONA**

## Annexe 1

### Les spécifications techniques et les quantités.

#### Lot 1 : Aménagement et décor

N°	Libellé et spécifications	Qté demandée	P.U	P.T	Oui ou Non
<b>I. AMENAGEMENT FOIRE</b>					
1	Installation de 30 Tentes de 5mx5m pendant 6 jours (1 jour d'installation + 5 jours d'activité)	180			
2	Installation d'une tente de l'OBR de 6x6m pendant 6 jours (1 jour d'installation + 5 jours d'activité)	6			
3	Décoration de 29 tentes pendant 5 jours (tissus rouge et gris)	145			
4	Décoration d'une tente de l'OBR 6mx6m avec salon ministre et tapis (rouge bordeaux) /avec couleurs OBR et bouquets de fleurs +3 chaises juponnées avec tissu blanc (1 jour d'installation + 5 jours d'activités)	6			
5	Location de chaises pliables semi-métalliques & semi-plastiques (70 participants pendant 6 jours : 3 chaises par participant) soit 210 chaises par jour et pendant 6 jours	1260			
6	Tables en plastique (70 participants pendant 6 jours : 2 tables par participant) soit 140 tables par jour et pendant 6 jours	840			
7	Toilettes mobiles + système d'évacuation (2 pour hommes, 2 pour femmes) + fournitures connexes (PH, savons, eau, désodorisants, etc...) + 2 agents d'hygiène en permanence pendant 6 jours	24			
8	Transport toilettes mobiles (aller-retour)	2			

9	Transport des tentes, tables et chaises + les tentes et chaises de la JC (aller-retour)	2			
10	Rubans et son support pour l'ouverture officielle foire-expo & 1 paire de ciseaux et 1 corbeille et deux bouquets de fleur de table	1			
<b>II. AMENAGEMENT ET DECOR JOURNEE DU CONTRIBUABLE</b>					
11	Aménagement et décor de 6 tentes: 6 tentes dont chacune peut compter 65 personnes (la 6 <sup>ème</sup> journée des festivités)	6			
12	Chaises pliables semi-métalliques & semi-plastiques (la 6 <sup>ème</sup> journée des festivités), avec 150 chaises juponnées avec tissu blanc	400			
13	Décoration tente VIP (la 6 <sup>ème</sup> journée des festivités) ; avec couleurs nationales	1			
14	Feux d'artifice à utiliser le 5 <sup>ème</sup> jour (Journée du Contribuable et célébration du 10 <sup>ème</sup> Anniversaire de l'OBR) + des ballons résistant avec au moins trois couleurs (blanc, vert, rouge) et si possible aussi le gris, à poser sur l'entrée comme un arc le jour du contribuable (voir image d'illustration dans le 2 <sup>ème</sup> annexe)	1			
<b>TOTAL HTVA</b>					
<b>TVA</b>					
<b>TTVAC</b>					

**Lot 2 : Electrification des lieux (location du matériel et maintenance pendant les 6 jours)**

<b>N</b>	<b>Libellé et spécifications techniques</b>	<b>Quantité</b>	<b>PU</b>	<b>P T</b>	<b>Observations</b>
2	Prises pour les tentes	30			
2	Eclairage : Ampoules pour les tentes pendant 6 jours	30			
3	4 Projecteurs pendant 6 jours	24			
4	Un électricien pour la maintenance pendant 6 jours	6			
7	Location d'un groupe électrogène d'au moins 25 KVA + carburant pendant 6 jours (ce groupe doit pouvoir alimenter aussi tous les appareils sur les lieux liés à la foire, notamment les appareils de sonorisation à haute portée, frigos/réfrigérateurs, autres appareils), la prise en charge et la maintenance étant sous la responsabilité du propriétaire	6			
8	Transport de tout le matériel (aller-retour)	2			
<b>TOTAL HTVA</b>					
<b>TVA</b>					
<b>PTTVAC</b>					

**NB :**

- 1. Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être trouvé dans l'offre et le soumissionnaire doit se prononcer si OUI ou NON il peut satisfaire aux critères d'évaluation,**
- 2. L'absence de ce formulaire ou la réponse NON sur au moins un critère d'évaluation entraînera le rejet de l'offre, et ainsi la disqualification du soumissionnaire,**
- 3. De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli,**
- 4. Le matériel proposé doit être décent et présentable et les tentes doivent être établies selon le modèle en annexe 2,**
- 5. Tout le matériel loué reste la propriété du propriétaire et d'éventuels endommagements ne sont pas à la charge de l'OBR durant la période de location,**
- 6. L'achat des unités de recharge de la REGIDESO est à la charge de l'OBR pendant la période des festivités,**
- 7. L'autorité contractante se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités dans l'ordre de 20% avant ou après l'attribution du marché, suivant les besoins et la disponibilité du budget,**
- 8. Tous ces services seront rendus au chef-lieu de la province de GITEGA.**

**Annexe 2 :**

**a) Image d'illustration pour le modèle de tentes souhaité**



**b) Images d'illustration pour ballons**



### Annexe 3: Modèle de garantie bancaire de soumission

Dossier d'Appel d'Offres No: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : \_\_\_\_\_

Garantie d'offre no. : \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre appel d'offres no. \_\_\_\_\_ pour

la fourniture de \_\_\_\_\_ [description des fournitures] et vous a soumis son offre en date du \_\_\_\_\_ [date du dépôt de l'offre] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du soumissionnaire, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir:

- a- s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
- b- s'il, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur pendant la période de validité :
  - ne signe pas le Marché, s'il est tenu de le faire ; ou
  - ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

La présente garantie expire :

- a- si le marché est octroyé au soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du marché et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du soumissionnaire ;
- b- si le marché n'est pas octroyé au soumissionnaire, à la première des dates suivantes :
  - lorsque nous copie de votre notification au soumissionnaire du nom du soumissionnaire retenu, ou
  - trente (30) jours suivant l'expiration de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Signature : [Signature de la personne dont les noms et qualité figurent ci-dessus]

*<sup>1</sup> Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.*

*<sup>1</sup> La date est établie conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses administratives particulières (« CCAP »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur pour une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »*

**Note :** Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

#### Annexe 4: Modèle de garantie bancaire de bonne exécution

Date: \_\_\_\_\_

Appel d'offres no: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : \_\_\_\_\_

Garantie de bonne exécution no. : \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Fournisseur] (ci-après dénommer « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour la fourniture de \_\_\_\_\_ [description des fournitures] (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres]<sup>1</sup>. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_, 2 et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

[Signature]\_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

<sup>2</sup> La date est établie conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses administratives particulières (« CCAP »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur pour une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois.»

## ANNEXE 5 : Acte d'engagement

Je/nous

Soussigné(s).....

Et en vertu des pouvoirs qui me/nous est/sont conféré(s), après avoir pris connaissance du Cahier Spécial des Charges du DAO N°OBR/03/S/2019-2020, je/nous m'/nous engage/ engageons sur mes/nos biens, meubles et immeubles, à fournir des prestations, conformément au Cahier Spécial des Charges susmentionné, moyennant le prix de mon offre financière.

Je/nous/m'/nous/engage/engageons à constituer un cautionnement de bonne exécution du marché dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché. Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de quatre-vingt - dix (90) jours calendriers à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les prestations se feront dans un délai maximum de ..... jours calendaires à compter de la date convenue avec l'Autorité Contractante.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disant ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.

Fait à Bujumbura, le...../...../2019

Le (s) soumissionnaires (s)

(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)